

269272 - L'occupation d'un appartement situé au-dessus d'une église

question

Ma femme et moi-même venons de la Syrie. Nous résidons en Suède où sévit une sévère crise du logement. Nous pratiquons la droite religion musulmane et tentons de la prêcher. Nous entretenons de bonnes relations avec l'église et ses usagers. En cherchant à faire leur connaissance, notre objectif est et a toujours été de les appeler à l'islam. Toute rencontre qui nous réunit avec un chrétien est pour nous l'occasion d'essayer directement ou indirectement de l'attirer vers l'islam. La question que nous posons est la suivante: on trouve près de l'église , au deuxième étage, un appartement doté d'une porte et d'un escalier séparés de l'entrée de l'église et ses salles. Ils ont proposé de nous louer l'appartement tout en sachant que nous sommes des musulmans très engagés. L'appartement n'abrite aucun des symboles chrétiens comme la croix, par exemple. Nous est-il permis de l'occuper?

la réponse favorite

Nous avons exposé la question à notre maître Abdourrahan al-Barak (Puisse Allah le protéger). Il a dit qu'il vous est permis d'occuper ledit appartement, même en présence d'images et symboles chrétiens car vous pourriez les effacer ou les couvrir au cas où vous ne pourriez pas les enlever.

Allah le sait mieux.